

**VENDREDI 18 OCTOBRE
À BOURGES**

**LE SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ
ET LES PRÉJUDICES SPÉCIFIQUES DE L'ENFANT**



***Colloque organisé par L'ECO A, en partenariat
avec le Barreau de Bourges***

PROGRAMME

I. L'identification de l'enfant victime du syndrome du bébé secoué :

1) Le repérage de l'enfant victime de secouement par les professionnels de santé :

- Le signalement de l'enfant victime de secouement : Docteur Alexandre OLIVE DAEM
Médecin responsable de l'Unité Médico Judiciaire du Centre Hospitalier de BOURGES
- Le traitement du signalement par les autorités judiciaires : Un magistrat du Parquet
En attente de confirmation
- Le rôle de l'Administrateur Ad Hoc : Madame Adeline LUCAS
Association LE RELAIS et SAVIM

2) L'expertise relative au diagnostic de l'enfant victime de secouement :

- Les recommandations de la Haute Autorité de Santé relative au Syndrome du Bébé Secoué : Docteur Anne LAURENT-VANNIER
Cheffe du Pôle de Rééducation de l'Enfant des Hôpitaux de SAINT-MAURICE
Présidente du Groupe de Travail de la HAS
- Le déroulement de l'expertise relative au diagnostic de l'enfant victime de secouement : Professeur Pauline SAINT-MARTIN
Cheffe de Service de l'Institut Médico-Légale du Centre Hospitalier Régional Universitaire de TOURS
Docteur Alexandre OLIVE DAEM
Médecin responsable de l'Unité Médico Judiciaire du Centre Hospitalier de BOURGES

II. L'indemnisation des préjudices de l'enfant victime de secouement :

1) Table ronde : les spécificités de l'expertise relative à l'évaluation des préjudices de l'enfant victime de secouement :

- **Le déroulement de l'Expertise :** Docteur Olivier JAZERON

*Médecin légiste au sein de l'Institut Médical Légal du Centre Hospitalier Régional
Universitaire de TOURS*

- **Les attentes du Juge quant à l'expertise :** Monsieur Pascal LE LUONG

*Premier Vice-Président - Coordonnateur du pôle du contrat, de la responsabilité et de la
réparation du préjudice corporel du Tribunal Judiciaire de PARIS*

- **Le rôle du FGTI lors de l'expertise :** Madame Sandrine FARIA

Juriste au FGTI

- **Le rôle de l'avocat en demande :**

En attente de confirmation



Informations pratiques

Inscriptions

Vous pouvez vous inscrire facilement depuis notre site avocats-ecoa.fr.



Où séjourner ?

Hôtel Best Western Plus Hôtel D'Angleterre

1 Place Des 4-Piliers, 18000 Bourges - 02 48 24 68 51

Hôtel de Bourbon Mercure Bourges

60-62, Av. Jean Jaurès, 18000 Bourges - 02 48 70 70 00

Hôtel Ibis Bourges

Rue Vladimir Jankelevitch, 18000 Bourges - 02 48 65 89 99

Localisation du séminaire

Adresse : INSA : Technopôle Lahitolle, 88 boulevard Lahitolle, CS 60013, 18022 BOURGES Cedex



2, Bis Boulevard de Lattre de Tassigny
86000 POITIERS

05.49.88.88.24

formation.continue@avocats-ecoa.fr

www.avocats-ecoa.fr

**Bulletin d'inscription au colloque du 18
octobre 2024 à Bourges**

***Le syndrome du bébé secoué
et les préjudices spécifiques de l'enfant***

M/Mme/Me.....

Barreau

Date de prestation de serment

.....

☐ 170 € la journée de formation (repas compris)

☐ Paiement par chèque

☐ Paiement en ligne